

DEMANDE D'ADMISSION

- Le/la soussigné(e) sollicite l'admission en qualité de la SSO Bern comme :
- Le/la soussigné(e) est membre de la SSO et sollicite l'admission en qualité de la SSO Bern comme :
- membre activ A (avec autorisation cantonale)
 - membre activ B (sans autorisation cantonale)
 - membre hôte
- (explications voir au verso)

Requérante/Requérant

Nom Prénom

Rue CP/Lieu

Téléphone Date de naissance

Lieu d'origine (CH) Nationalité

E-Mail privé

Diplôme universitaire suisse

M Dent. Med. med. dent.

Date

Lieu/Université

Date du Diplôme fédéral

Dr. Prof. PD Autres

Université

Date

Diplôme universitaire étranger

Date

Lieu/Université

Reconnu par le MEBEKO: oui

Date:

Dr. Prof. PD Autres

Université

Date

Activité professionnelle

Titulaire d'un cabinet seul(e)

Titulaire d'un cabinet dans un de groupe

dès

Adresse prof.

Téléphone Fax

Assistant(e) c/o

Autre fonction

E-Mail

et reconnaît les statuts de la code de déontologie de la SSO et la SSO Bern

Date Signature

Les deux soussigné(e)s, **membres actifs de la Société SSO (un moins un/une de ces soussigné(e)s doit aussi être membre actif de la SSO Bern)** recommandent l'admission du/de la candidat(e) à la SSO Bern.

Nom	Nom
Prénom	Prénom
Adresse	Adresse
.....
Date	Date
Signature	Signature

Le/la candidat(e) a été reçu(e) membre de la SSO Bern en date du

Lieu/Date Signature du secrétaire

NOTE EXPLICATIVE

CATEGORIES PRINCIPALES:

Membres activ A: Membres actifs exerçant sous leur propre responsabilité et en possession d'une autorisation cantonale d'exercer la profession de médecin-dentiste en libéral ;

Membres activ B: Membres actifs exerçant la profession sous la surveillance et la responsabilité d'un tiers habilité à assumer cette responsabilité

Membres hôtes

Médecins dentistes, médecins ou autres personnes qui ne remplissent pas les conditions d'admission comme membre ordinaire ou associé, mais qui désirent soutenir les objectifs de la SSO Berne.

Membres juniors

Etudiants en médecine dentaire (immatriculés auprès d'une université suisse) à partir de la 3e année du cursus de formation.

SOUS-CATEGORIES:

Membres de sections

Membres actifs A qui pratiquent habituellement de manière indépendante ou qui sont enseignants. Ces membres doivent, en règle générale, adhérer à la section sur le territoire de laquelle ils exercent leur profession.

Membres individuels**

Membres actifs A qui ne remplissent pas les conditions d'affiliation comme membre de section.

CABINET DE GROUPE:

Lorsque le cabinet compte plusieurs médecins-dentistes, tous les titulaires d'une autorisation générale de pratiquer sont tenus de s'affilier à la SSO. Toute dérogation nécessite une autorisation du Comité de la SSO ; la validité de cette autorisation doit être limitée dans le temps.
